

Sous l'égide du Secrétariat d'Etat aux Personnes en Situation de Handicap

**COVID 19 et handicap : HANDISSIMO
devient la plateforme de référence pour
rendre lisibles les solutions actives sur les
territoires**

Actualités

La situation exceptionnelle de confinement que nous vivons pour lutter contre la pandémie de COVID-19, fait surgir de nouveaux besoins pour les personnes handicapées, leurs aidants et leurs proches. Dans le cadre de l'initiative lancée par l'ANCREAI et le CNCPH, sous l'égide du Secrétariat d'Etat aux Personnes en Situation de Handicap, et en partenariat avec la plateforme [Grandir-Ensemble](#), HANDISSIMO met sa plateforme de géolocalisation à disposition de tous les acteurs menant des actions pour les personnes en situation de handicap et leur famille face au COVID 19. L'Open-Data du handicap, un élan de solidarité et de partage d'information encore plus utile dans cette période de crise !

Besoin d'aide pour le quotidien avec son proche à domicile

Beaucoup d'aidants se retrouvent avec leur proche à domicile.

* Certains peuvent avoir besoin d'aide pour les gestes du quotidien (lever, toilettes, changes, ...) Il y a deux cas de figure :

– les enfants ou adultes qui étaient auparavant accueillis en établissement (IME, ITEP, foyer, etc.) ou suivis par un service médico-social de type SESSAD, SAVS, SAMSAH.... Rappelons que les établissements et services ne sont PAS fermés. Ils doivent continuer à accompagner les personnes et leurs aidants. Ils sont

en train de se réorganiser, ils n'ont pas encore tout le matériel nécessaire (masques, etc.) mais ils doivent assurer très vite cette continuité. Donc : les contacter avant tout.

– les personnes qui bénéficiaient d'aide à domicile pour le quotidien. Parfois les services à domicile n'assurent plus que les prestations dites « essentielles » car le personnel n'est plus assez nombreux, ou parce qu'elles ne pourraient pas avoir lieu de manière sécurisée. L'aidant se retrouve à tout faire. Vu le contexte (au 25 mars), il est peu probable de trouver un autre service à domicile qui puisse intervenir. Par contre chaque service caractérise le degré d'urgence de l'intervention. Si celle-ci est effectivement urgente ou indispensable, et que vous souhaitez un intervenant, il faut le signaler.

– les personnes qui n'étaient pas dans ces situations mais ont besoin d'aide pour les gestes du quotidien aujourd'hui. A priori les services à domicile se concentrent sur les actes essentiels et les urgences. Si vous êtes dans ce cas, il faut contacter un service à domicile près de chez vous. Sur HANDISSIMO sont référencés (25 mars) les services à domicile qui en temps habituel sont capables d'intervenir auprès d'enfants en situation de handicap. Nous menons une démarche pour disposer d'informations sur les disponibilités actuelles de tous les services à domicile. En attendant, vous trouverez des listes de services à domicile sur internet. En cas d'urgence il faut tous les contacter.

* Des initiatives sont également nées pour assurer un soutien à distance de type éducatif : comment réussir à gérer le confinement avec mon enfant, que puis-je faire pour maintenir les acquis, comment remplacer à la fois l'enseignant, le kiné, le psychomoteur, l'éducateur, etc. ?? Les formats sont variés : conseil par téléphone, ateliers en visioconférence, ressources en ligne...

Trouvez ces ressources en vous rendant sur [l'Annuaire des solutions de HANDISSIMO](#) puis en sélectionnant le filtre **COVID-19 > Aide pour le quotidien avec son proche à domicile**

Besoin de soutien, d'écoute, d'entraide

Il est important de ne pas rester seul !! La situation est difficile : il faut pouvoir en parler. Les regroupements sont interdits mais il est important de garder le contact, prendre des nouvelles, parler de ce que l'on vit, pas seulement sur les réseaux sociaux mais aussi en vrai. Ce qui est possible :

**** Contacter des personnes que vous connaissez déjà :**

- Les responsables de l'établissement ou du service de votre proche / enfant, s'il en a un. Nous rappelons que les établissements et services ne sont pas « fermés », ils doivent assurer la continuité de l'accompagnement même à distance, et doivent pouvoir se déplacer, dès qu'ils auront les moyens de le faire en toute sécurité (masques, ...)

- Vos proches ; c'est évident... Pour mémoire l'aide aux personnes fragiles fait partie des motifs de dérogation pour se déplacer.

- D'autres parents de l'établissement, de l'ULIS, de l'association que vous connaissez. Vous pouvez les trouver via les listes de début d'année, via le responsable du CVS de l'établissement, via les professionnels de l'établissement, et via [HANDISSIMO-Familles](#).

**** Contacter des structures qui se sont organisées pour aider les aidants en cette période :**

– La plateforme Grandir-Ensemble.com pour tous les parents d'enfants avec un handicap **0 805 035 800** du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h et via un formulaire de contact <https://www.grandir-ensemble.com/>

– La ligne d'Autisme Info Service renforcée : **0800 71 40 40**. Ils répondent aux questions des parents d'enfants autistes, pour lesquels le confinement est particulièrement compliqué à vivre. Il est possible de les joindre aussi par mail : www.autismeinfoservice.fr/contact

- Des écoutants téléphoniques qui apportent un soutien aux aidants sur la ligne de « Avec Nos Proches » au **01 84 72 94 72**
<https://www.avecnosproches.com/>

– Le **0 800 858 858** mis en place par la Croix Rouge Française : un service de soutien psychologique ouvert 7 jours sur 7 de 10h à 22h en semaine et de 12h à 18h le week-end. Les appels sont gratuits, totalement anonymes et confidentiels.

Retrouvez ces possibilités et d'autres en vous rendant sur [l'Annuaire des solutions de HANDISSIMO](#) puis en sélectionnant le filtre **COVID-19 > Soutien, écoute, entraide**

*** Contacter des associations qui organisent des échanges entre parents, des apéros en visiophone.*

Ces sessions rencontrent beaucoup de succès auprès des familles, cela fait du bien de parler à d'autres parents.

Retrouvez ces possibilités et d'autres en vous rendant sur [l'Annuaire des solutions de HANDISSIMO](#) puis en sélectionnant le filtre **COVID-19 > Soutien, écoute, entraide**

Besoin d'informations et/ou d'aides administratives

Les réponses à de nombreuses questions administratives se trouvent sur [la FAQ du Ministère](#) mise à jour quotidiennement [ou sur celle du GNCRA plus précisément pour les parents d'enfants autistes.](#)

Cependant parfois c'est plus rassurant d'avoir quelqu'un qui vous aide à trouver les réponses et à mener les démarches. Voir sur [HANDISSIMO](#) qui peut vous aider dans les démarches, par exemple notre partenaire [l'association Léa](#) en sélectionnant le filtre **COVID-19 > Information et aide administrative.**

Besoin d'aides logistiques : faire ses courses par exemple

Avec un proche handicapé à domicile 24/24, la logistique peut devenir compliquée...

La première chose est de penser à demander de l'aide à un voisin, un proche (c'est autorisé). Si ce n'est pas possible, plusieurs types de solutions se sont mises en place, en appui sur des bénévoles, par exemple la conciergerie de la Croix-Rouge Française. Vous les retrouverez sur [l'Annuaire des solutions HANDISSIMO](#) grâce au filtre **COVID-19 > Aide logistique pour faire ses courses**

Besoin de répit / Souffler un moment

Vous êtes peut-être en difficulté pour maintenir à domicile votre enfant ou votre proche ?

* s'il était auparavant accueilli en établissement ou suivis par un service médico-social Il faut leur signaler sans tarder votre situation afin qu'ils puissent vous aider. Vous avez sans doute reçu le numéro d'astreinte téléphonique de l'établissement, sinon appelez au numéro habituel.

Parmi les solutions envisageables, en fonction des possibilités :

- des membres de l'équipe habituelle de votre proche peuvent venir faire des interventions à votre domicile pour assurer les soins et l'accompagnement prioritaires ;
- un autre établissement du territoire peut également vous proposer d'intervenir ;
- des aides à domicile peuvent également être mises en place, s'il y en a.

Si la situation à domicile devient impossible, il pourra vous être proposé une solution d'hébergement temporaire dans une structure.

* s'il n'est pas suivi par un établissement, vous pourrez tout de même faire appel aux places d'accueil temporaire. Contactez la MDPH ou les établissements avec internat qui correspondent à votre besoin.

Nous tâchons de disposer de la liste des places d'accueil temporaire sur HANDISSIMO dès que possible, en lien avec

SOS-répit. Retrouvez cette liste en sélectionnant le filtre **COVID-19 > Répit / Besoin de souffler un moment**

* Certains dispositifs de répit à domicile qui existaient déjà avant la crise du Covid-19 continuent à fonctionner, en garantissant la sécurité. Retrouvez-les avec le filtre **COVID-19 > Aide pour le quotidien avec son proche à domicile sur l'[Annuaire des solutions de HANDISSIMO](#)**.

Besoin de confier son proche en urgence

Les internats ainsi que des accueils temporaires de recours sont maintenus ouverts en nombre suffisant sur tout le territoire. L'objectif est de permettre des solutions de répit ou des accueils en urgence du domicile. Par exemple dans les cas où un proche aidant serait malade ou une personne vivant seule ne disposerait plus d'une continuité d'accompagnement suffisante.

=> Pour les personnes déjà accompagnées par un établissement ou service médico-social, elles doivent signaler toute difficulté de maintien du confinement au domicile en appelant le numéro d'astreinte ou le numéro habituel de l'établissement ou service qui les accompagne habituellement.

=> Pour les personnes vivant seules à domicile, elles doivent signaler sans délai leurs difficultés à la MDPH de leur département.

HANDISSIMO mène des démarches pour disposer de l'information sur les lieux d'accueil temporaire et lieux d'accueil d'urgence. Vous pourrez les retrouver en suivant le filtre **COVID-19 > Confier mon proche en urgence**

www.handissimo.fr

contact@handissimo.fr